

INTERPELLATION À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR « LES DIVERGENCES DE VUES AU SEIN DU GOUVERNEMENT À PROPOS DE LA VIGNETTE AUTOROUTIÈRE »

INTERPELLATION À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR « LA VISITE DU MINISTRE-PRÉSIDENT AUX PAYS-BAS ET SES DÉCLARATIONS AU SUJET D'UNE TAXE INTELLIGENTE »

QUESTION ORALE À M. DAERDEN, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT SUR « LA VIGNETTE ROUTIÈRE »

M. Serge Kubla (MR). – Je sais que nous sommes tous tenus par l'horaire. Nous allons tous, ce soir, dans des réunions différentes, mais qui ont le même objet. Je serai donc bref. Monsieur le Ministre-Président, quelle est cette cacophonie interne au Gouvernement sur la vignette autoroutière ? M. le Ministre Daerden a clairement dit qu'il désirait une vignette forfaitaire. Certes, il a parfois été déforcé dans sa démarche, mais il s'y est accroché. Je pensais qu'en tant que Ministre compétent, le Gouvernement y était lié. Cependant, le 6 mars dernier, vous vous êtes rendu à La Haye et vous en êtes revenu avec un point de vue bien différent. Vous avez alors parlé de l'instauration d'une vignette intelligente qui prendrait en compte les kilomètres parcourus. Cela fait désordre. Nous sommes face à un Gouvernement qui est contredit par son Ministre-Président quelques semaines seulement après les déclarations d'un des Ministres. C'est un « couac ». Ou bien vous vous mettez d'accord avec votre Ministre afin qu'il ne s'exprime pas sur la vignette, ou bien vous le désavouez. Quelle est finalement la position du Gouvernement ? Y a-t-il un consensus ? Une position ? Puisque vous êtes favorable à une vignette dite intelligente, permettez-moi de vous signaler qu'il me semble que celle-ci va poser quelques problèmes. Ce système donne un peu l'impression de vivre sous l'œil de Big Brother. Chacun sera épié, surveillé, à la limite de l'atteinte à la vie privée. Par ailleurs, certains citoyens vont être défavorisés, à l'exemple de ceux qui habitent assez loin de leur lieu de travail ou qui résident dans

des régions plus rurales. Avec votre système, des personnes risquent d'être pénalisées. Avez-vous pensé à ces différents aspects et mesuré les conséquences de la mise en place d'un nouveau dispositif ? Je voudrais savoir quel est votre choix politique et connaître votre analyse concernant le mécanisme d'une vignette intelligente par rapport au système forfaitaire.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Les questions soulevées par M. Kubla rencontrent mes préoccupations. Je serai, dès lors, bref. Le problème — récurrent — de la vignette est revenu sur le tapis. Le Ministre Daerden avait avancé un calendrier et donné l'espoir de l'introduction d'une vignette malgré les différences de position entre le Nord et le Sud. La date du 1er janvier 2009 avait même été avancée. Lors de la tenue du débat sur l'état des routes et des autoroutes, la question du financement alternatif des travaux avait été abordée et l'idée de la vignette avait été avancée. D'emblée, j'avais insisté sur le fait qu'il me paraissait que la vignette forfaitaire devait s'imposer eu égard à la pénalisation des personnes vivant en milieu rural et des familles qui disposent d'un ou deux véhicules. En termes de solidarité, la solution de la vignette forfaitaire me paraissait plus judicieuse. Le Ministre Daerden avait confirmé la solution d'une taxation forfaitaire. J'ai, dès lors, été surpris d'entendre votre point de vue qui est totalement divergent dès lors qu'il prône la mise en place d'une taxe intelligente sur base de paramètres comme le nombre de kilomètres parcourus ou les heures de déplacement. Monsieur le Ministre-Président, je souhaiterais faire le point avec vous sur ce dossier : s'agit-il d'une position personnelle, un débat a-t-il eu lieu au sein du Gouvernement ? Le cdH soutient le système forfaitaire pour les voitures, même si un autre système pourrait être envisagé pour les camions. Confirmez-vous les engagements pris par le Ministre Daerden ? Envisagez-vous une taxation différente pour les camions ?*

M. Daniel Senesael (PS). – *Je serai également bref. L'introduction en 2011-2012 d'une taxe « intelligente » sur les kilomètres parcourus est acceptable pour le Gouvernement wallon. C'est ce que vous avez déclaré, Monsieur le Ministre-Président, à l'issue d'une rencontre avec le Premier Ministre des Pays-Bas. Vous avez par ailleurs indiqué que vous n'excluez pas la possibilité que la Wallonie introduise, entre-temps, un autre système.*

J'imagine que l'on parle ici de la vignette souhaitée par le Ministre Daerden. Nous sommes conscients des difficultés qu'il y a pour pouvoir boucler un accord de coopération avec deux autres Régions dont les besoins ne sont pas forcément les mêmes que les nôtres. Je souhaiterais connaître les intentions du Gouvernement wallon concernant cette question. Devrons-nous encore attendre trois ans avant de voir enfin les utilisateurs étrangers de nos autoroutes participer à leur entretien ?

M. Daniel Huygens (FN). – *Nous avons toujours marqué notre soutien au projet de vignette autoroutière et, de manière générale, nous sommes en faveur d'une baisse de la fiscalité pour nos compatriotes. Dans le projet commun qui sera appliqué dans le Benelux, une taxe kilométrique viendrait remplacer la taxe de circulation. Nous voulons que cette mesure soit également appliquée aux usagers étrangers car il est, pour nous, naturel que ceux-ci participent également au financement du réseau autoroutier. De nombreux camions français, allemands, hollandais utilisent nos autoroutes, contribuent à leur usure en engendrent des coûts de réparation pour le citoyen sans offrir de compensation. La vignette autoroutière est utilisée dans d'autres pays européens. Nous ne voyons pas de raison de ne pas la mettre en place chez nous. Nous demandons cependant que ce système basé sur une liaison satellite ne porte pas atteinte à la vie privée de nos concitoyens. Enfin, comment allez-vous procéder pour que les étrangers hors Benelux soient intégrés à ce système ?*

M. Bernard Wesphael (Écolo). – *Mise au frigo suite à l'attitude divergente de la Communauté flamande qui voulait s'inspirer du modèle néerlandais de la taxation au kilomètre parcouru, la question de la vignette autoroutière wallonne refait surface. À l'inverse du Ministre Daerden, vous semblez favorable à un système de taxation au kilomètre parcouru. Je suis convaincu qu'il faut sortir de cette cacophonie. On est incapable d'avancer au niveau des trois Régions vers une politique de mobilité durable. Une réunion de concertation doit mener à une solution commune pour la Belgique et le Benelux. La taxation au kilomètre parcouru comporte des avantages, notamment sociaux. Rappelons, en effet, que la possession d'un véhicule n'est plus un luxe mais une nécessité. Quel intérêt, dès lors, de taxer la*

possession d'un véhicule ? Il conviendra toutefois d'être attentif à la protection de la vie privée, à la variabilité de la taxe en fonction du fait que l'on habite en Ville ou à la campagne. Je rappelle, enfin, la nécessité de trouver une solution entre les trois Régions.

M. Michel Lebrun (cdH). – *Depuis 20 ans, les Hollandais étudient un basculement d'une taxation forfaitaire, qui couvre la TVA, les accises et la taxe de mise en circulation dans une taxation au kilomètre. Ils ont classifié leurs routes et autoroutes, ce qui leur a permis d'établir un modèle de taxation. Au niveau hollandais, il s'agit, dès lors, d'un basculement, pour leurs ressortissants, d'un système forfaitaire vers un système lié à l'utilisation du véhicule. Relevons que ce système serait compensé pour les ressortissants néerlandais. Cette problématique a été évoquée au Parlement du Benelux. Les Pays-Bas étaient, jusqu'ici, relativement isolés. Les Luxembourgeois plaidaient pour une vignette pure et simple, qu'elle soit compensée ou non et la Wallonie était favorable à une vignette autoroutière. La démarche hollandaise est intéressante, mais elle est compensée, pour leurs ressortissants, par une modification de leurs taxes. Qu'en est-il au niveau européen ? Je me pose la question par rapport aux reproches que nous a adressés l'Europe à l'époque de la proposition du Ministre Daerden quant à l'impact que cela pourrait avoir pour les étrangers. Qu'en est-il également des étrangers par rapport à la démarche des Pays-Bas ? Qu'en est-il, par ailleurs, du respect de la vie privée ? Un système embarqué qui est utilisé en Allemagne ou en Suisse par exemple, permet de déterminer le parcours des camions. Cela ne pose pas problème puisqu'ils sont sous l'autorité de leur patron. Cependant, ce système pose problème au niveau des voitures privées. On pourrait suivre le parcours des gens dans leur pays. Quelle est l'efficacité de ce système, comment garantir le respect de la vie privée ? En attendant, nos routes, nos transports en commun, notre mobilité méritent que l'on s'y attarde et qu'on leur donne des moyens qui doivent être partagés par nos concitoyens et par ceux pour qui notre pays est un point de passage.*

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, en son nom et au nom de M. Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de

l'Équipement. – Je peux être bref car mes propos aux Pays-Bas ont fait l'objet de commentaires beaucoup plus longs que ce qu'ils ont été en réalité. J'ai dit que je ne voyais pas pourquoi, à partir de 2011 ou de 2012, années de référence aux Pays-Bas pour un système intelligent de taxation, on refuserait d'avance d'utiliser un tel système. Cela ne préjugait en rien des méthodes de taxation qui seraient finalement utilisées : taxation au kilomètre, taxation selon le type de véhicule ou taxation selon des variables environnementales. Tout cela relève de la pure spéculation. J'ai dit à ceux qui souhaitaient émettre des idées intéressantes en la matière de les formuler et de ne pas être tenus par le calendrier de réflexion qui a cours aux Pays-Bas. Si on s'oriente vers ce système, il faudra tenir compte des facteurs sociaux et d'habitat. On ne parcourt pas les mêmes distances si l'on habite en ville ou à la campagne. Tout cela donnera lieu à un débat mais nous n'en sommes pas encore là. Actuellement, les positions de nos voisins sont assez diverses. Le Luxembourg ne demande rien, la Région bruxelloise demande une tarification routière parallèlement à un développement plus important des transports en commun, la Région flamande demande une taxation au kilomètre, essentiellement, pour les véhicules lourds, comme en Allemagne. Les Pays-Bas demandent une taxation kilométrique avec une neutralité budgétaire pour l'Etat et pas de poids fiscal supplémentaire pour les citoyens. Quant à la Région wallonne, nous avons toujours l'option du Ministre Daerden. La DPR de juillet 2004 prévoyait une réforme du mécanisme de l'eurovignette en concertation avec les autres Régions. Différentes réunions de travail aux niveaux wallon et belge ont permis au Gouvernement wallon, le 15 septembre 2005, de décider l'abandon du principe d'une vignette wallonne et la recherche d'un système commun aux trois Régions. Un syndicat d'étude commun aux trois Régions a été constitué et a proposé, mi-janvier 2007, un compromis sur la répartition des recettes pour une vignette forfaitaire. A la mi-mars 2007, le Ministre-Président flamand, en visite aux Pays-Bas, a mis unilatéralement fin au projet. Nous avons, quant à nous, toujours prôné une concertation au niveau belge puis au niveau du Benelux. Cette concertation existe toujours en vue d'accorder nos propositions sur la vignette évolutive. Les questions que vous posez sont légitimes, mais elles n'ont pas encore fait l'objet d'une étude approfondie quant à leur impact. Le dialogue intra-belge se poursuit

puisque, ce matin, un inter-cabinet réunissant les trois Régions s'est tenu au cabinet du Ministre-Président flamand. - M. José Happart, Président, reprend place au fauteuil présidentiel à 17 heures 25 minutes.

M. Serge Kubla (MR). – *Malgré vos explications précises dont je vous sais gré, j'ai le sentiment que l'homme de la rue va continuer à se demander à quelle sauce il va être mangé. La presse ne s'est pas trompée quant aux discordances entre votre analyse et celle du Ministre Daerden. Ce dernier veut une vignette forfaitaire et vous prônez un mécanisme de concertation selon lequel on essaie de s'entendre dans un délai de deux à trois ans. Je ne pense pas qu'il soit possible de mettre en place un système transitoire pour deux ou trois ans puis d'en changer en 2011. Si M. Daerden pense que cela est possible, il faut rouvrir le débat. J'estime, pour ma part, qu'il faut prendre une décision, qu'il faut conclure à un moment donné. Vos positions sont contradictoires, même si vous affirmez, Monsieur Daerden, que vous tenez à votre idée et qu'elle ne va pas à l'encontre de ce que prône M. Demotte. Il faut clarifier les choses. Quelles seront les conséquences pour le citoyen et au niveau européen ? Nous reviendrons sur ce dossier.*

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Je pense qu'il faut laisser faire le Ministre Daerden, le laisser avancer par rapport à un régime forfaitaire qui permettra de renflouer nos caisses et d'entretenir nos routes. Il ne faut pas imaginer des systèmes compliqués. La vignette forfaitaire a le mérite d'être facilement mise en application. J'entends que la concertation avec les autres Régions est entamée et se poursuit. J'espère que nous allons aboutir, maintenant que nous avons enfin un Gouvernement fédéral. On peut, bien sûr, discuter avec les autres pays du Benelux mais nous devons être concrets et appliquer la vignette.*

M. Daniel Senesael (PS). – *Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse précise.*

M. Daniel Huygens (FN). – *Je vous remercie pour cette réponse. Je constate qu'aucune décision définitive n'a été prise dans ce dossier et que vous restez*

ouvert à toute proposition. Nous tenons à ce que les étrangers soient intégrés dans le système.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – *Je crois que la vignette wallonne est morte. Vous lui avez récemment concédé un enterrement de première classe. J'épinglerai le fait que la taxation au kilomètre parcouru est une approche mal connue par nos Parlementaires. Je souhaite que l'on examine cette proposition en Commission. J'adresserai d'ailleurs une demande concrète à la Commission de l'Équipement et des Travaux publics afin que, dès la rentrée, on examine ce système en se basant sur différentes auditions. Enfin, ces dispositions sont à prendre au mieux dans un cadre européen.*

M. Michel Lebrun (cdH). – *Je pose la question des moyens, y compris pour les transports en commun. Je souhaiterais une application de la vignette telle qu'elle est pratiquée dans les autres pays européens, où elle ne constitue de problème pour personne. Ma considération d'aujourd'hui sur le système néerlandais est qu'il mettra beaucoup de temps à s'appliquer. Cela retardera l'entretien indispensable de nos routes. En cette matière nous avons une longueur d'avance. Nous devons persuader les Bruxellois et les Flamands d'une logique de participation des usagers à l'entretien du réseau routier.*

Parlement Wallon – Séance publique du 19 mars 2008.